



HÔPITAUX DE NICE

UNION SYNDICALE C.G.T. des Hospitaliers de NICE

Siège Social : 4 Avenue Reine Victoria 06003 – Nice Cedex 1

Tél : 04 92 03 44 73 – Fax : 04 92 03 43 67



Monsieur le Directeur Général
Du CHU de NICE
Grand-hôtel – 4^{ème} étage
HOPITAL DE CIMIEZ

Nice, le 10 juillet 2019.

Objet : Préavis de grève local – personnel du Pôle Anesthésie Réanimation Urgences.

Monsieur le Directeur Général,

Par ce courrier nous déposons auprès de vous un préavis de grève local de 24 heures reconductibles pour le **17/07/2019** pour l'ensemble du personnel du Pôle Anesthésie Réanimation Urgences du CHU de Nice conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 Juillet 1963.

Sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1^{er} et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963 des cessations concertées du travail prendront effet.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux des services relevant des établissements visés par la loi du 31 juillet 1963 (article 1^{er}).

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action des personnels à savoir :

Au niveau local :

- Le manque d'effectif (arrêts non remplacés),
- Le manque de considération,
- L'augmentation du point d'indice,
- Le manque de soutien de la hiérarchie,
- L'absence de sécurité (plus aucune présence de la Police Municipale), agressivité et insultes +++,
- Intervention de l'agent de sécurité inadapté,
- Le matériel : des pistolets, des pieds à perfusions, des adaptables, des appareils à ECG, des DYNAMAP, des brancards opérationnels, des couverts, des verres, des bouteilles d'eau,
- L'absence de la 4^{ème} infirmière d'accueil,
- Le salon de sortie qui ne fonctionne pas car l'infirmière est toujours appelée ailleurs,
- La Médecine de ville qui ne répond pas aux urgences,
- La prise en charge des patients psychiatriques par manque de lits au CAP,
- La multiplication des sorties par évasions.

Au niveau national :

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- Augmentation des effectifs : application du référentiel SAMU URGENCES DE FRANCE,
- Ouverture des lits pour atteindre l'objectif de « zéro hospitalisation » brancards,
- Augmentation des rémunérations de 300 € pour tous.

Dans l'attente nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de Juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 Août 1981.

Nous vous rappelons que nos organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels. (Dans le cas d'une négociation du service minimum en accord avec la Direction).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphane GAUBERTI
Le Secrétaire Général
Syndicat CGT CHU de Nice

U S H N
CGT Hôpital de Cimiez
4 av. Reine Victoria 06003 Nice cedex 1
Tel. 04 92 03 44 73 Fax. 04 92 03 43 67
Mail : egt-cl@chu-nice.fr